

DOLE JUSTICE

## Menaces sur la protection judiciaire de la jeunesse

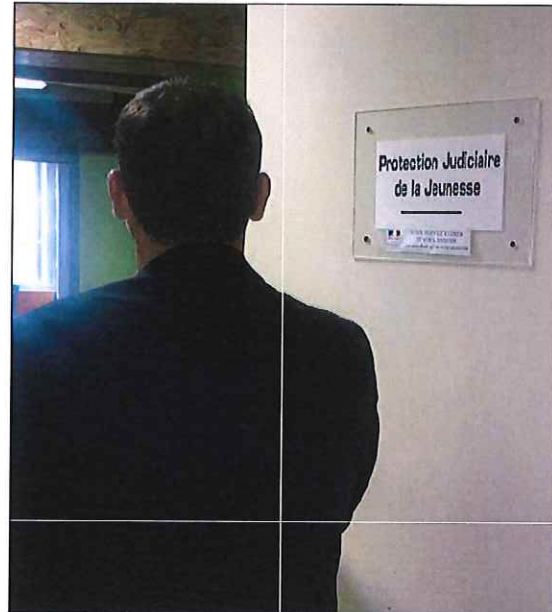
L'antenne doloise du service gère plus de soixante dossiers de mineurs du nord Jura. Or, la direction interrégionale a décidé de ne plus payer le loyer. Les trois agents doivent quitter les locaux fin juin.

Ce sont les syndicats qui ont tiré la sonnette d'alarme. D'après un tract diffusé cette semaine par le Snpes-PJJ/FSU de Franche-Comté, le service de protection judiciaire de la jeunesse devrait rapidement quitter ses locaux de la rue du Prélôt, où travaillent trois agents, et ne plus assurer de présence à Dole. Au-delà du principe, c'est la méthode employée par la Direction interrégionale de la protection de la jeunesse, à Dijon qui crispe les syndicats : « C'est par le propriétaire des lieux que les éducateurs ont été informés de la gravité de la situation : le service n'aura plus de locaux à la fin du mois de juin. » Et pour cause, précise le SNEPS, « la PJJ ne règle plus les loyers qu'elle considère subitement trop élevés ».

### Les auteurs comme les victimes mineurs

Pour le personnel, ce départ redouté de Dole et le possible traitement des dossiers à Lons-le-Saunier sont perçus comme « insensés ». « Nous nous occupons d'une soixantaine de familles du nord Jura, ce qui en fait la zone d'intervention la plus importante de nos services dans le département », explique Xavier Rigolot, secrétaire du Snpes Franche-Comté.

La PJJ intervient dans trois grands domaines (insertion des mineurs en danger ou délinquants, suivi éducatif des jeunes mineurs incarcérés et permanence éducative auprès du tribunal). En clair, chaque mineur qui entre en contact avec la justice est pris en charge



■ Les bureaux de la PJJ de Dole sont situés en plein centre-ville, ce qui les rend accessibles au plus grand nombre. Photo David REGAZZONI

### REPÈRE

#### ■ Un rassemblement le 22 mai ?

Dans le cadre de la grève nationale du 22 mai prochain, dont l'appel a été signé par sept organisations syndicales, le Snpes envisage de réunir ses adhérents de Franche-Comté devant les locaux dolois de la PJJ. Une manière pour eux de donner un sens supplémentaire et plus local à la mobilisation.

par la Protection judiciaire de la jeunesse, qu'il soit auteur ou victime d'actes délictueux. A Dole, l'équipe est composée d'une psychologue et de deux éducateurs.

### Improvisation

La décision subite de la direction interrégionale serait inspirée par des considérations financières et par le souci de respecter les normes en matière d'accueil du public, qui imposent une surface minimum par agent. « Admettons, convient Xavier Rigolot, mais on aurait pu se donner davantage de temps pour trouver d'autres locaux avant d'annoncer la fermeture des bureaux actuels. » Et pour renforcer les accusations d'impro-

visation à l'égard de sa hiérarchie, M. Rigolot explique qu'il aurait été demandé aux agents dolois eux-mêmes s'ils n'avaient pas connaissance de locaux adaptés disponibles.

La possibilité d'accueil de permanences de la PJJ dans d'autres administrations a par ailleurs été évoquée (voir : Le SPIP avait déjà quitté la rue du Prélôt), mais cette perspective ne réjouit guère plus les agents. Ils estiment qu'il est important que les familles puissent identifier clairement les locaux du service afin d'y avoir accès facilement et en permanence, comme c'est le cas depuis douze ans rue du Prélôt.

D. R. SOLLICITÉE, la direction interrégionale de la PJJ, à Dijon, n'a pas donné suite.

### Le SPIP avait déjà quitté la rue du Prélôt

Jusqu'à l'an dernier, la PJJ de Dole cohabitait, rue du Prélôt, avec le SPIP, autre institution judiciaire située dans le même immeuble. Dans les grandes lignes, le service pénitentiaire d'insertion et de probation assure pour les adultes des missions équivalentes à celles que la PJJ remplit pour les enfants. En juin 2017, le SPIP a rejoint des bureaux rue de la Verne, près de la CCI. Plus grands (310 m<sup>2</sup> contre 130 m<sup>2</sup> précédemment), ils avaient, entre autres avantages, d'être mieux sécurisés. Ironie de l'histoire, c'est dans les locaux du SPIP que la direction interrégionale envisage de mettre un bureau à disposition de la PJJ. Une solution qui est présentée comme transitoire, mais dont les agents redoutent qu'elle ne soit rien d'autre qu'un prélude à la fermeture pure et simple, à terme, du service à Dole.

Agence de Dole  
25 Place Nationale  
39100 Dole  
Téléphone  
Rédaction : 04.78.14.78.60  
Mail  
lprdole@leprogres.fr  
Web  
http://www.leprogres.fr/jura/dole  
Facebook  
www.facebook.com/leprogres.dole

Agence de Champagnole  
68 avenue de la République,  
39300 Champagnole  
Téléphone  
Rédaction : 03.84.86.07.60  
Mail  
lprchampagnole@leprogres.fr  
Web  
www.leprogres.fr/jura/champagnole

Publicité:  
www.bjp-publicite.com

